

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 109

16 janvier 2013

### SOMMAIRE

HRT Luderitz Luxembourg Holding S.à r.l. .....	5193	RP Rushmore S.à r.l. ....	5221
KPI Retail Property 21 S.à r.l. ....	5186	Saintstone S.A. ....	5214
LBREP III Sun & Moon S.à r.l. ....	5205	Salo Investments S.à r.l. ....	5204
Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	5189	Saltgate S.A. ....	5205
Lhotse S.A. ....	5209	Saviolux S.A. ....	5219
Link Point S.A. ....	5221	Savrow Holdings S.A. ....	5208
Majac Gestion S.à r.l. ....	5214	Savrow Holdings S.à r.l. ....	5208
PFCE Top Holdco S.à r.l. ....	5188	Scaridon S.à r.l. ....	5219
Phileas S.A. ....	5189	Scaridon S.à r.l. ....	5220
Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse ....	5228	Scaridon S.à r.l. ....	5220
Placebo S.à r.l. ....	5189	Schleih's Anstrich-Peinture SA ....	5220
Portman Group International S.à r.l. ....	5191	SEB Asian Property II SICAV-SIF ....	5220
Portman Group International S.à r.l. ....	5191	SEB SLS Multi Manager SICAV-SIF ....	5221
Poss-Orthopädie-Schuh-Technik S.à r.l. .....	5192	Secodosa Invest Holding S.A. ....	5221
Private Management S.A. ....	5186	Serco International S.à r.l. ....	5208
Prize Holdings 1 S.à r.l. ....	5186	Serco Luxembourg S.A. ....	5227
Prize Holdings 1 S.à r.l. ....	5188	Serenity Hospitality Group, S.A. ....	5228
Prize Holdings 2 S.à r.l. ....	5188	SES ....	5228
Pro-Sun GmbH ....	5192	SES Asia ....	5228
Puck International S.A. ....	5192	SESZ S.à r.l. ....	5232
Rawisa Investment S.A. ....	5203	SESZ S.à r.l. ....	5232
Réalisations techniques des collectivités S.à r.l. ....	5193	S.E.T.I. Société Européenne de Transactions Immobilières S.A. ....	5204
Renascor Holding S.A. ....	5193	SI S.A. ....	5232
Restaurant Pizzeria Chez Emil ....	5203	Société Domaine de Bois Le Roi S.A. ....	5232
Retondo S.A. ....	5203	Sphinx Luxco A S.à r.l. ....	5208
R.L. Resources S.A. ....	5192	Sphinx Luxco B S.à r.l. ....	5209
Roding Investments S.A. ....	5203	Sphinx Luxco C S.à r.l. ....	5213
Royal Securities S.A. ....	5203	Starwood Luxembourg Holding S.à r.l. ....	5213
		Stellamar Invest S.à r.l. ....	5214
		S.T.I.Lux S.A. ....	5204

**Private Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 152.252.

L'administrateur de la Société, Monsieur Stefano BOTTANI, est né le 25 mars 1961 à Milan, Italie, résidant à l'adresse suivante: 79, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Private Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012163482/13.

(120215641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.805,02.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 150.480.

Le bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012163483/13.

(120216055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**KPI Retail Property 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 114.058.

In the year two thousand and twelve on the fourteenth day of November.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

- ORC HEIDI HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.976 and,

- BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795,

both duly represented by Mrs Séverine HACKEL, Maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal,

said proxies, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing parties are shareholders (the "Shareholders") of the company "KPI RETAIL PROPEPRTY 21 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.058, incorporated pursuant to a notarial deed on December 30, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 856 of April 29, 2006. The Articles of incorporation have been amended for the last time on September 13, 2012, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, aforementioned, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2652 of October 27, 2012 (the "Company")

The appearing parties, represented as stated here above, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

### Resolution

The Shareholders resolve to add a new article 5.3 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth be worded as follows:

« **5.3.** The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.»

As a consequence of the present resolution, the former article 5.3 will now be numbered article 5.4 and the former article 5.4 will now be numbered article 5.5.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze novembre

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, ce dernier restant dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

- ORC HEIDI HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.976 et,

- BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795,

les deux dûment représentées par Madame Séverine HACKEL, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Ces procurations, signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentais, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes sont les deux seuls associés ( les «Associés») de la société «KPI RETAIL PROPERTY 21 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.058, constituée selon un acte notarié en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 856 du 29 avril 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 septembre 2012, par acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2652 du 27 octobre 2012 (la «Société»).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

### Résolution

Les Associés décident d'ajouter un nouvel article 5.3 aux statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.3.** La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.»

En conséquence de la présente résolution, l'actuel article 5.3 sera désormais numéroté 5.4 et l'actuel article 5.4 sera désormais numéroté 5.5.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15235. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012158969/91.

(120209555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

---

**Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.805,02.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 150.480.

Les comptes consolidé du groupe au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012163484/14.

(120216071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Prize Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 39.189,50.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 150.481.

Le bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012163485/13.

(120216054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163505/10.

(120215731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Phileas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 149.767.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 25 octobre 2012*

L'assemblée décide de mettre un terme au mandat d'administrateur de Monsieur Patrick ROCHAS. L'assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane LIEGEOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Patrick ROCHAS.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane LIEGEOIS viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012163506/15.

(120216082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Placebo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 68.652.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012163510/12.

(120215744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.220.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED

Legacy Pharmaceuticals International, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at c/o Legacy Pharmaceuticals US, Inc., 959 South Coast Drive, Suite 325, Costa Mesa, California, U.S.A., and registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 4350069,

here represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 November 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder entitled to vote of Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.220, incorporated pursuant to a deed of the replaced notary on 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 169, dated 27 January 2010. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the replaced notary on 28 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2586, dated 18 October 2012.

The appearing party required the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to reduce the subscribed corporate capital of the Company by one thousand US dollars (USD 1,000.-) in order to reduce it from its present amount of one hundred ninety-eight thousand US dollars (USD

198,000.-) to one hundred ninety-seven thousand US dollars (USD 197,000.-) by cancellation of the one thousand (1,000) Class H Shares of a par value of one US dollar (USD 1.-) each that are temporarily held by the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting decides to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which article shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred and ninety-seven thousand US dollars (USD 197,000.-) represented by one hundred and ninety thousand (190,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one thousand (1,000) Class A Shares, one thousand (1,000) Class B Shares, one thousand (1,000) Class C Shares, one thousand (1,000) Class D Shares, one thousand (1,000) Class E Shares, one thousand (1,000) Class F Shares and one thousand (1,000) Class G Shares with a par value of one US dollar (USD 1.00) each.

Any reference made herein to "share" shall be construed as a reference to Ordinary Shares and/or Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares and/or Class E Shares and/or Class F Shares and/or Class G Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Third resolution*

To the extent required, the general meeting decides to confer all powers to the Company's board of managers to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

Legacy Pharmaceuticals International, LLC, une limited liability company constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis, ayant son siège social à c/o Legacy Pharmaceuticals US, Inc., 959 South Coast Drive, Suite 325, Costa Mesa, Californie, États-Unis, enregistrée auprès du Office of the Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4350069,

ici représentée par Madame Johanna Wittek, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 novembre 2012.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé ayant droit de vote de Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.220, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1119, daté du 27 janvier 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire remplacé, en date du 28 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2586, daté du 18 octobre 2012.

La partie comparante requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société de mille dollars US (USD 1.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars US (USD 198.000,-) à cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars US (USD 197.000,-) par l'annulation de mille (1.000,-) parts sociales de Catégorie H, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, temporairement détenues par la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars US (USD 197.000,-) représenté par cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales ordinaires («Parts Sociales Ordinaires»), mille (1.000) parts sociales de Catégorie A, mille (1.000) parts sociales de Catégorie B, mille (1.000) parts sociales de Catégorie C, mille (1.000) parts sociales de Catégorie D, mille (1.000) parts sociales de Catégorie E, mille (1.000) parts sociales de Catégorie F et mille (1.000) parts sociales de Catégorie G d'une valeur d'un dollar US (USD 1,00) chacune.

Toute référence faite ci-après aux «parts sociales», devra être interprétée comme incluant les Parts Sociales Ordinaires, et/ou parts sociales de Catégorie A, et/ou parts sociales de Catégorie B, et/ou parts sociales de Catégorie C, et/ou parts sociales de Catégorie D, et/ou parts sociales de Catégorie E, et/ou parts sociales de Catégorie F, et/ou parts sociales de Catégorie G, en fonction du contexte et dans la mesure applicable.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Troisième résolution*

Dans la mesure requise, l'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WITTEK, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15236. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012158978/114.

(120209559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Portman Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.950,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163512/10.

(120215403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Portman Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.950,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163513/10.

(120215404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Poss-Orthopädie-Schuh-Technik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6471 Echternach, 20, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 103.242.

Der Geschäftsführer, Herr Guido Poss hat seinen Wohnsitz mit Wirkung ab dem 01.02.1998 von  
Dietrichstrasse 47  
D-54290 Trier  
nach  
Langmauer 8  
D-54313 Zemmer  
verlegt.

Référence de publication: 2012163514/14.

(120215564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Pro-Sun GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 30.563.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012163515/14.

(120216123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Puck International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.656.

*Extrait des résolutions prises le 14 décembre 2012:*

- L'actionnaire unique accepte la démission de Madame Andrée MOLITOR de son poste d'administrateur-délégué et de présidente du Conseil d'administration avec effet immédiat;

- L'actionnaire unique nomme avec effet immédiat, Monsieur Koenraad VAN DER BORGHT, résidant professionnellement au 98, rue de la Gare, L-8325 Capellen, au poste d'administrateur-délégué et de président du Conseil d'administration prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163519/14.

(120215995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**R.L. Resources S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.386.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 décembre 2012:*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date du 3 décembre 2012

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163522/15.

(120216110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Réalisations techniques des collectivités S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7230 Helmsange, 23, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.562.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012163523/12.

(120215367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Renascor Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 155.363.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme Renascor Holding S.A., R.C.S. Luxembourg B155363.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012163524/12.

(120215354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**HRT Luderitz Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.229.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HRT Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.933,

here represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.**

1.1 The name of the company is "HRT Luderitz Luxembourg Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate Object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may, by a prior resolution of the shareholders: borrow in any form, except by way of public offer; it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities; it may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries or affiliated companies; it may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other subsidiary or affiliate company, and, generally, for its own benefit and that of any other subsidiary or affiliate company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at USD 22,731.- (twenty-two thousand seven hundred and thirty-one US dollars), represented by 22,731 (twenty-two thousand seven hundred and thirty-one) shares in registered form, having a nominal value of USD 1.- (one US dollar) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties or by reason of death is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.4. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.6. Subject to the applicable provisions of the Law, the Company may redeem its own shares.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

### **Art. 8. Board of managers.**

8.1 If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### **8.2 Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### **8.3 Procedure**

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, one class A manager and one class B manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate if all its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in the minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### **8.4 Representation**

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any of two members of the Board. If the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board, pursuant to article 8.2 (ii).

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1 If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1 The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

#### **11.1 Powers and voting rights**

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### **11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures**

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) The sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year.

#### **14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) The Board must draw up interim accounts;

(ii) The interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) Within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) Taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

### *Subscription and payment*

HRT Luxembourg Holding S.a r.l., represented as stated above, subscribes for 22,731 (twenty-two thousand seven hundred and thirty-one) shares in registered form, having a nominal value of USD 1.- (one US dollar) each, and agrees to pay them in full, together with a total share premium amounting to USD 1,079,045.- (one million seventy-nine thousand and forty-five US dollars), by a contribution in kind consisting of 100% (one hundred percent) of the share capital of HRT Luderitz Petroleum (Proprietary) Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Namibia, having its registered office at Mutual Platz Building, 5th Floor Post Street Mall, Windhoek, Namibia, registration number 2012/0494 (the "Contribution in Kind").

HRT Luxembourg Holding S.a r.l., represented as stated above, declares that the value of the Contribution in Kind has been certified by a valuation report dated 12 November 2012 issued by the board of managers (conseil de gerance) of HRT Luxembourg Holding S.a r.l. (the "Report") at USD 1,101,776.- (one million one hundred and one thousand seven hundred and seventy-six US dollars), to be allocated as follows:

- an amount of USD 22,731.- (twenty-two thousand seven hundred and thirty-one US dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of USD 1,079,045.- (one million seventy-nine thousand and forty-five US dollars) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

HRT Luxembourg Holding S.a r.l., represented as stated above, declares that the Contribution in Kind is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

### *Resolutions of the sole shareholder of the Company*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, HRT Luxembourg Holding S.a r.l., represented as stated hereabove and representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Franke Milton Romeu, professional address at Avenida Atlântica, 1130 - 10º andar/parte - Copacabana - CEP 22021-000, in the city and state of Rio de Janeiro, Brazil, born on 26 April 1941; and

- Carlos Tersandro Fonseca Adeodato, professional address at Avenida Atlântica, 1130 - 10° andar/parte - Copacabana - CEP 22021-000, in the city and state of Rio de Janeiro, Brazil, born on January 02, 1954.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Hille-Paul Schut, professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on September 29<sup>th</sup>, 1977; and

- Vladimir Mornard, professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on May 18<sup>th</sup>, 1979.

3. The registered office of the Company is located at 5 Rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

HRT Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.933,

représentée par Melle Aline Nassoy, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1.1 Le nom de la société est "HRT Luderitz Luxembourg Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

##### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts,

à ses filiales ou à des sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute filiale ou société affiliée et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute filiale ou société affiliée. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à USD 22.731,- (vingt-deux mille sept cent trente et un US dollars), représenté par 22.731 (vingt deux mille sept cent trente et une) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 1.- (un US dollar) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) ou par suite du décès à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6. Sous réserve des dispositions de la Loi, la Société peut racheter ses propres parts sociales.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.2. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.3. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, un gérants de classe A et un gérants de classe B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants. Si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, la Société est engagée par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil, conformément à l'article 8.2 (ii).

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

#### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

#### **Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises agréés.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le

cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et libération*

HRT Luxembourg Holding S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 22.731 (vingt deux mille sept cent trente et une) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, et de les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de USD 1.079.045,- (un million soixante-dix-neuf mille quarante-cinq US dollars) par un apport en nature consistant en 100% (cent pour cent) du capital social de HRT Luderitz Petroleum (Proprietary) Limited, une société constituée sous les lois de la République de Namibie, ayant son siège social au Mutual Platz Building, 5th Floor Post Street Mall, Windhoek, Namibie, numéro d'enregistrement 2012/0494 (l'"Apport en Nature").

HRT Luxembourg Holding S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée par un rapport d'évaluation daté du 12 novembre 2012 émis par le conseil de gérance de HRT Luxembourg Holding S.à r.l. (le «Rapport»), à un montant de USD 1.101.776,- (un million cent un mille sept cent soixante-seize US dollars), à allouer comme suit:

- un montant de USD 22.731,- (vingt-deux mille sept cent trente et un US dollars) est à allouer au compte capital social de la Société; et

- montant de USD 1.079.045,- (un million soixante-dix-neuf mille quarante-cinq US dollars) est à allouer au compte réserve prime d'émission de la Société.

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

HRT Luxembourg Holding S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport en Nature et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

#### *Résolutions de l'associé unique de la société*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, HRT Luxembourg Holding S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Franke Milton Romeu, avec adresse professionnelle au Avenida Atlântica, 1130 -10° andar/parte - Copacabana - CEP 22021-000, dans la ville et l'Etat de Rio de Janeiro, Brésil, né le 26 avril 1941; et

- Carlos Tersandro Fonseca Adeodato, avec adresse professionnelle au Avenida Atlântica, 1130 - 10° andar/parte - Copacabana - CEP 22021-000, dans la ville et l'Etat de Rio de Janeiro, Brésil, né le 2 janvier 1954.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Hille-Paul Schut, avec adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 29 septembre 1977; et

- Vladimir Mornard, avec adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 18 mai 1979.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15146. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158922/516.

(120210129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

---

**Roding Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.301.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163525/10.

(120216117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Rawisa Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.957.

---

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012163526/12.

(120215959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Restaurant Pizzeria Chez Emil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 29, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.602.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163529/10.

(120216058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Retondo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.285.

---

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 03 juillet 2012*

*Cinquième résolution*

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012163530/14.

(120216079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Royal Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.821.

---

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163537/11.

(120216298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**S.E.T.I. Société Européenne de Transactions Immobilières S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 30.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163538/10.

(120215665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**S.T.I.Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 107.306.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 septembre 2011*

L'assemblée générale extraordinaire de S.T.I. LUX S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Sont réélus administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Pauly Serge, demeurant à Grosbous
- Monsieur Christophe LAMARQUE, demeurant à F-57570 Boust, 33 le Poll
- Madame Estella E COSTA, demeurant à F-57570 Boust, 33 le Poll

Est élu commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Pierre SCHILL pour une durée de 6 ans:

- FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L. avec siège social à 83, rue de la Libération, L-5969 ITZIG, RC B63706

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012163539/17.

(120215476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Salo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.726.

Conformément à la cession des parts sociales du 12 décembre 2012, la société Mika Holding S.à r.l., avec adresse au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a vendu 20 000 parts sociales détenues dans la Société, à Everpro Holding S.à r.l., avec adresse au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le nouvel associé de la Société est Everpro Holding S.à r.l., et la cession des parts sociales, ont été reportés sur le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Salo Investments S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012163543/18.

(120215820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Saltgate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 128.029.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale d'actionnaire en date du 12 décembre 2012*

- La démission de Monsieur John Howard Cosnett, demeurant professionnellement au 22-24 Seale Street, St. Helier, Jersey JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, de sa fonction d'administrateur, a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 13 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012163544/15.

(120215243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**LBREP III Sun & Moon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.586.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "LBREP III Sun&Moon S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under Luxembourg law, with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 134.586, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 11, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 163 of January 22, 2008, and which articles of association have been lastly amended by deed of the Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg dated August 10, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 84 of January 11, 2012 (the "Company")

The meeting is composed by all its members, owning all the shares, that is to say:

1. LBREP III EUROPE S.à r.l., SICAR, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having the status of an investment company in risk capital with a variable share capital (société d'investissement en capital à risque, société à capital variable), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.959,

2. LB LUX RE Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under Luxembourg law, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 138.451,

Both here represented by Flora Gibert, Notary's employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the shareholders request the notary to act what follows:

*First resolution:*

The Shareholders resolve unanimously to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 986,764.18 (nine hundred eighty-six thousand seven hundred sixty-four Euros and eighteen euro cents) in order to raise it from its present amount of EUR 13,235.82 (thirteen thousand two hundred thirty-five Euros and eighty-two euro cents) to EUR 1,000,000.00 (one million Euros) by the creation and issue of (i) 89,430,616 (eighty-nine million four hundred thirty thousand six hundred sixteen) new class A shares (the "New Class A shares") and (ii) 9,245,802 (nine million two hundred forty-five thousand eight hundred two) new class B shares (the "New Class B shares"), all with a nominal value of one euro cents (EUR 0.01) each (the "Share Capital Increase").

The Share Capital Increase is completed by contribution in kind consisting in the conversion of (i) a receivable held by LBREP III Europe S.à r.l. SICAR, prenamed, against the Company in the total amount of EUR 894,306.16 (eight hundred ninetyfour thousand three hundred six Euros and sixteen euro cents) and (ii) a receivable held by the LB LUX RE Holding

S.à r.l., prenamed, against the Company in the total amount of EUR 92,458.02 (ninety-two thousand four hundred fifty-eight Euros and two euro cents), corresponding to the aggregate amount of all the new class A shares and all the new Class B shares to be issued by the Company to the Shareholders.

*Subscription - Payment*

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, declares to subscribe for the New Class A Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, for an aggregate amount of eight hundred ninety-four thousand three hundred six Euros and sixteen Euro Cents (EUR 894,306.16), by contribution in kind in the total amount of eight hundred ninety-four thousand three hundred six Euros and sixteen Euro Cents (EUR 894,306.16), consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by it towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

LB LUX RE Holding S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for the New Class B Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, for an aggregate amount of ninety-two thousand four hundred fifty-eight Euros and two Euro Cents (EUR 92,458.02), by contribution in kind in the total amount of ninety-two thousand four hundred fifty-eight Euros and two Euro Cents (EUR 92,458.02), consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by it towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

The existence and the value of the said receivables have been certified to the undersigned notary by a certificate of valuation signed by the managers of the Company, and by a certificate of valuation signed by the subscribers.

Such certificates, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities

*Second resolution:*

Further to the Share Capital Increase, the Shareholders unanimously resolves to approve the amendment of article 6 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

“ 6. The share capital is set at one million Euros (EUR 1,000,000.00) represented by ninety million five hundred sixty-three thousand four hundred ninety-four (90,563,494) class A shares (the Class A Shares), nine million three hundred sixty-two thousand nine hundred twenty-four (9,362,924) class B shares (the Class B Shares), forty-five thousand nine hundred eighty-nine (45,989) class C shares (the Class C Shares) and twenty-seven thousand five hundred ninety-three (27,593) class D Shares (the Class D Shares), all with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente novembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée " LBREP III Sun&Moon S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.136, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 11 Décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 163 du 22 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 10 aout 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 11 janvier 2012 (la "Société").

L'assemblée est composée tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

1. LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée ayant le statut de société d'investissement en capital à risque, société à capital variable, établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.959,

2. LB LUX RE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.451,

Ici représentées par Flora Gibert, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seings privés.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution:*

Les Associés approuvent d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 986,764.18 (neuf cent quatre-vingt six mille sept cent soixante quatre Euros et dix-huit centimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 13,235.82 (treize mille deux cent trente cinq Euros et quatre-vingt deux centimes) à EUR 1,000,000.(un million d'Euros) par la création et l'émission de (i) 89,430,616 (quatre-vingt-neuf millions quatre cent trente mille six cent seize) nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Nouvelles Actions A") et (ii) 9,245,802 (neuf millions deux cent quarante cinq mille huit cent deux) nouvelles parts sociales de catégorie B (les "Nouvelles Actions B"), ayant toutes une valeur nominale de un centimes (EUR 0.01) chacune (l'"Augmentation de Capital").

L'Augmentation de Capital est effectuée par la conversion d' (i) une créance détenue par LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prénommée, sur la Société d'un montant total de EUR 894,306.16 (huit cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent six Euros et seize centimes), et (ii) d'une créance détenue par LB Lux RE Holding S.à r.l., prénommée, sur la Société d'un montant total de EUR 92,458.02 (quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-huit Euros et deux centimes), correspondants au montant total des nouvelles Actions A et des Nouvelles Actions B, qui seront émises par la Société aux Associés.

*Souscription - Payement*

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prénommée, déclare souscrire aux Nouvelles Actions A et les paie entièrement à leur valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, pour un montant total de huit cent quatre-vingt quatorze mille trois cent six Euros et seize centimes (EUR 894.306,16), par contribution en nature d'un montant de huit cent quatre-vingt quatorze mille trois cent six Euros et seize centimes (EUR 894.306,16), consistant en la conversion d'un même montant d'une créance certaine liquide et exigible détenue par elle sur la Société.

LB Lux RE Holding S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux Nouvelles Actions B et les paie entièrement à leur valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, pour un montant total de quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante huit Euros et deux centimes (EUR 92.458,02), par contribution en nature d'un montant de quatre-vingt douze mille quatre cent cinquante huit Euros et deux centimes (EUR 92.458,02), consistant en la conversion d'un même montant d'une créance certaine liquide et exigible détenue par elle sur la Société.

L'existence et la valeur des dites créances ont été certifiées au notaire instrumentant par un certificat d'évaluation signé par les gérants de la Société, ainsi que par un certificat d'évaluation signé par les souscripteurs.

Ces certificats, après signature «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

*Deuxième résolution*

Pour faire suite à l'Augmentation de Capital, les Associés approuvent la modification de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« 6. Le capital social est fixé à un million d'Euro (EUR 1,000,000.-), représenté par quatre-vingt dix millions cinq cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (90,563,494) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), neuf millions trois cent soixante deux mille neuf cent vingt-quatre (9,362,924) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf (45,989) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) et vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-treize (27,593) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57211. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012158990/160.

(120209777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

---

**Savrow Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Savrow Holdings S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163545/11.

(120215292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Serco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 36.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.718.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 11 décembre 2012, l'associé unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Monsieur Christophe Gaul, né le 03 Avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 19 novembre 2012 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012163548/18.

(120215455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Sphinx Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.765,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.906.

Par résolutions signées en date du 26 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Gavin Farrell, avec adresse au 1, Le Marchant Street, GY1 4HP St Peter Port, Guernesey, de son mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 30 novembre 2012;

2. nomination de Robert Shaw, avec adresse professionnelle au 54, Jermyn Street, SW1 6LX Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 30 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163550/15.

(120215421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Sphinx Luxco B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 137.765,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.910.

Par résolutions signées en date du 26 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Gavin Farrell, avec adresse au 1, Le Marchant Street, GY1 4HP St Peter Port, Guernesey, de son mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 30 novembre 2012;

2. nomination de Robert Shaw, avec adresse professionnelle au 54, Jermyn Street, SW1 6LX Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 30 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163551/15.

(120215420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Lhotse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.219.

## STATUTS

L'an deux mille douze,

le vingt-huit novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«London Equitable Ltd», agissant en sa qualité de Co-trustee de «THE MILAN TRUST», une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à 18C Curzon Street, Mayfair, London, W1J 7SX, (Royaume-Uni),

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «LHOTSE S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à

une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **V. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en mai 2013.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par «London Equitable Ltd», agissant en sa qualité de Co-trustee de «THE MILAN TRUST», pré-qualifiée, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

##### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, administrateur de société, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

3. A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15986. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé):* Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012158996/218.

(120209898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

---

### **Sphinx Luxco C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.765,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.923.

Par résolutions signées en date du 26 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Gavin Farrell, avec adresse au 1, Le Marchant Street, GY1 4HP St Peter Port, Guernesey, de son mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 30 novembre 2012;

2. nomination de Robert Shaw, avec adresse professionnelle au 54, Jermyn Street, SW1 6LX Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 30 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163552/15.

(120215419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

### **Starwood Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 91.252.147,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.318.

#### EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 10 décembre 2012:

1. Madame Hilde VANDEWALLE a été révoqué, de son mandat de gérant de catégorie B de la société, avec effet au 26 novembre 2012.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie B de la société, avec effet au 26 novembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael DOJLIDKO, né le 21 juillet 1973 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au One StarPoint, Stamford, CT 06902, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012163555/20.

(120215793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Stellamar Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 144.141.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012163556/14.

(120216121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Saintstone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 158.704.

EXTRAIT

L'assemblée des actionnaires, réunie le 13 décembre 2012, a décidé à l'unanimité:

1. de révoquer le mandat de "Réviseur d'Entreprises agréé" accordé à la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social sis à L-1471 Luxembourg, route d'Esch nr. 400;
2. de nommer la société CeDerLux-Services S.à r.l. ayant son siège social sis à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau n° 18, R.C.S. Luxembourg Nr. B 79327, comme commissaire aux comptes, à partir du premier exercice financier clôturé le 31 Décembre 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2012163558/18.

(120215637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Majac Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 173.212.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Armand ALEXANIAN, dirigeant de société, né le 26 octobre 1956 à Marseille (France), de nationalité française, demeurant au 29, avenue Cytharista à F-13600 La Ciotat (France).
2. Madame Christiane THIBAUD, épouse ALEXANIAN, dirigeante de société, née le 17 mai 1957 à Marseille (France), de nationalité française, demeurant au 29, avenue Cytharista à F-13600 La Ciotat (France),  
ici représentée par Monsieur Armand ALEXANIAN, prénommé, en sa qualité de mandataire conformément à une procuration donnée sous seing privé à La Ciotat, en date du 20 novembre 2012.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils arrêtent les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MAJAC GESTION S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique (l'Associé Unique) ou de l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, des parts sociales, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

3.3 La Société pourra fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises.

3.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.6 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.7 La Société pourra, à titre accessoire, prêter des activités de conseil, d'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.

3.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

## **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 19.900), représenté par dix-neuf mille neuf cents (19.900) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (individuellement une Part Sociale, collectivement les Parts Sociales).

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

#### **Art. 7. Transfert de parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, aucun Transfert de Parts Sociales n'aura lieu entre Associés ou en faveur de tiers, et le Conseil de Gérance n'enregistrera pas de Transfert de Parts Sociales, à moins qu'il soit autorisé par l'approbation préalable de l'Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société, et réalisé en conformité avec les Statuts.

7.3 La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Pour les besoins de l'article 7, l'expression Transfert de Parts Sociales est ici définie comme étant toute vente, cession, échange, mise en gage, dépôt, fiducie, donation, transfert pour cause de décès, de faillite, déconfiture, liquidation, sur exécution et tout autre moyen par le biais duquel la propriété de tout ou partie des Parts Sociales est transférée d'un associé en nom à une autre personne (le Transfert).

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Conseil de Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le Gérant, et collectivement les Gérants), lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'Associé Unique ou de l'Assemblée Générale laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

8.3 Les Gérants sont révocables adnutum.

#### **Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout Gérant.

#### **Art. 10. Procédure.**

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les Gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

10.4 Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

10.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 11. Représentation.**

11.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant unique et, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

**Art. 12. Responsabilités des gérants.** Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1 L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2 Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales détenues par lui.

13.3 Tout Associé pourra se faire représenter aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit par lettre, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.**

14.1 Lorsque le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque Associé par écrit, soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées favorablement par des Associés détenant plus de la moitié du capital social du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 15. Exercice social.**

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'Associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

*Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les associés préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

Associés	Parts sociales Pleine propriété
Armand Alexanian neuf mille neuf cent cinquante-et-un .....	9.951
Christiane Thibaud, épouse Alexanian neuf mille neuf cent quarante-neuf .....	9.949
<b>TOTAL</b> .....	<b>19.900</b>

Toutes ces parts sociales sont libérées par les associés à hauteur de cent pour cent (100%) par l'apport de cent quatre-vingt-cinq (185) parts en pleine propriété de FINANCIERE MAJANCAL S.C., une société civile de droit français, ayant son siège social au 29, avenue Cytharista à F-13600 La Ciotat (France) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 500.465.067 (les Titres Apportés), au profit de la Société (l'Apport).

L'Apport est évalué à dix-neuf mille neuf cent quatre euros et quinze cents (EUR 19.904,15). La valorisation des Apports est décrite dans un rapport d'évaluation daté du 21 novembre 2012, qui restera annexé au présent acte. Description de l'apport

Sont alors intervenus Monsieur Armand ALEXANIAN et Madame Christiane THIBAUD, épouse ALEXANIAN, en vue de procéder à l'Apport, comme suit:

- en rémunération de l'apport de quatre-vingt-treize (93) parts détenues en pleine propriété, Monsieur Armand ALEXANIAN souscrira à neuf mille neuf cent cinquante-et-une (9.951) parts sociales;
- en rémunération de l'apport de quatre-vingt-douze (92) parts détenues en pleine propriété, Madame Christiane THIBAUD, épouse ALEXANIAN, souscrira à neuf mille neuf cent quarante-neuf (9.949) parts sociales.

Chaque comparant, agissant directement ou par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. l'Apport est fait sur la base d'une déclaration d'apports datée du 3 septembre 2012, qui restera annexée au présent acte, dans lequel les associés ont conclu d'apporter les Titres Apportés;
2. il est propriétaire de sa quote-part respective des Titres Apportés;
3. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux Titres Apportés par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
4. il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
5. les Titres Apportés, sont, à la meilleure connaissance des associés, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
6. le transfert des parts sociales sera inscrit dans le registre d'actionnaires de Financière Majancal S.C.

Une copie du registre des associés confirmant que les associés sont bien inscrits comme associés a été remis au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des valeurs mobilières, les associés, en tant qu'apporteurs, prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible.

En contrepartie de ces apports, toutes les parts sociales souscrites ont été immédiatement et intégralement libérées pour un montant total de dix-neuf mille neuf cent quatre euros et quinze cents (EUR 19.904,15) affecté à concurrence de dix-neuf mille neuf cent euros (EUR 19.900) au capital social et à concurrence de quatre euros et quinze cents (EUR 4,15) au compte prime d'émission.

*Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

*Décision des associés*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants et seront membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Armand ALEXANIAN, dirigeant de société, né le 26 octobre 1956 à Marseille (France), de nationalité française, demeurant au 29, avenue Cytharista à F-13600 La Ciotat (France), en qualité de gérant de catégorie A;

(b) Madame Christiane THIBAUD, épouse ALEXANIAN, dirigeante de société, née le 17 mai 1957 à Marseille (France), de nationalité française, demeurant au 29, avenue Cytharista à F-13600 La Ciotat (France) en qualité de gérant de catégorie A;

(c) Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, né à Rocourt, le 1<sup>er</sup> avril 1975, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B,

(d) Monsieur Pierre-siffrein GUILLET, docteur en droit, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

3. La Société reprend, en conformité avec l'article 12 bis de la Loi, les engagements pris par et/ou en nom et pour compte de la Société en formation et ce pendant la période de deux mois avant sa constitution

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, représentés comme indiqué, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALEXANIAN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2012. LAC/2012/55391. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159013/262.

(120209558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Saviolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.

R.C.S. Luxembourg B 24.591.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04.12.2012*

Les actionnaires de la société SAVIOLUX S.A. réunis le 04.12.2012 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Remplacer l'administrateur Monsieur Mark SAMUEL par Madame Osanna SAMUEL née le 08.05.1987 à Luxembourg, demeurant à 16, Cité Beichel, L-8283 KEHLEN.

2. Révoquer Monsieur Mark SAMUEL comme administrateur-délégué.

Fait à Luxembourg le 04.12.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012163561/15.

(120215639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Scaridon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

ProServices Management S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012163562/13.

(120215464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Scaridon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 140.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.  
ProServices Management S.à r.l.  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2012163563/13.

(120215465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Scaridon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 140.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.  
ProServices Management S.à r.l.  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2012163564/13.

(120215466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Schleih's Anstrich-Peinture SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 91.769.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163565/10.

(120215364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**SEB Asian Property II SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 160.992.

Monsieur Rudolf Kömen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 décembre 2012.

Durant une réunion du conseil d'administration tenue le 4 décembre 2012, Monsieur Ralf Ferner a été coopté en tant qu'administrateur.

A partir du 4 décembre 2012, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Ralf Ferner avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163566/18.

(120215971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**SEB SLS Multi Manager SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 168.657.

Monsieur Rudolf Kömen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 décembre 2012.

A partir du 4 décembre 2012, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, 7 Rotfeder Ring.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163567/16.

(120215381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Secodosa Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.963.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société Secodosa Invest Holding S.A. tenue au siège de la société en date du 11 mai 2012*

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.
- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

Secodosa Invest Holding S.A.

Stéphane WARNIER

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012163568/20.

(120215589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Link Point S.A., Société Anonyme,  
(anc. RP Rushmore S.à r.l.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 137.193.

L'an deux mil douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Corinne L.D EVENS, administrateur de sociétés, née le 28 octobre 1955 à Anvers (Belgique), demeurant au 7, Rue Beautreillis, F-75004 Paris (France),

ici représentée par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 31 octobre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RP RUSHMORE S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée sous forme de société anonyme suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 922 du 15 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du

notaire instrumentant en date du 23 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1191 du 8 juin 2010;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de DIX-SEPT MILLE SEIZE EUROS (EUR 17.016) pour le porter de son montant actuel de TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS (EUR 13.984) à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) par l'émission de DEUX MILLE CENT (2.100) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire aux DEUX MILLE CENT (2.100) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en numéraire incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de TRENTE DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS (EUR 32.984).

Le montant total de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000) comprenant la libération des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission est à la libre disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de transformer la forme juridique de la société actuellement société à responsabilité limitée en une société anonyme sans changement de sa personnalité juridique, et décide de changer la dénomination actuelle de la société en "LINK POINT S.A."

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base d'un rapport, en conformité des articles 26-1 et 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi en date du 7 novembre 2012 par Mayfair Trust S.à r.l., cabinet de révision agréé, ayant son siège social à L-72 57 Walferdange, 2, Millewee, en la personne de Monsieur Jimmy TONG SAM, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Walferdange, qui conclut comme suit:

#### *«Conclusion*

Based on our work, nothing come to our attention that causes us believe that the value of the assets and liabilities of the Company does not correspond at least to the number and value of the shares in issue and to be issued in consideration.

This report is solely prepared for the purposes of articles 26-1 and 31-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies and cannot be used, mentioned or distributed for other purposes without our consent.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission des gérants actuels de la société à savoir:

- Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

- Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

- Monsieur Gil EREZ, administrateur de sociétés, né à Tel-Aviv (Israël), le 19 mars 1972, demeurant professionnellement à 66881 Tel-Aviv (Israël), 8, Rothschild Boulevard, et décide de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide d'introduire dans les statuts de la société anonyme les fonctions de Directoire et de Conseil de Surveillance.

#### *Cinquième résolution*

L'associée unique décide de fixer le nombre de membres du Directoire à trois (3), celui du Conseil de Surveillance à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Ils sont tous nommés pour une durée de six (6) années, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

#### *Sixième résolution*

L'associée unique décide de nommer membres du Directoire:

Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née le 14 janvier 1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née le 22 octobre 1966 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Monsieur Gil EREZ, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1972 à Tel-Aviv (Israël), demeurant professionnellement au 8, Rotschild Boulevard, 66881 Tel-Aviv, Israël.

#### *Septième résolution*

L'associée unique décide de nommer membres du Conseil de Surveillance:

Madame Corinne L.D EVENS, administrateur de sociétés, née le 28 octobre 1955 à Anvers (Belgique), demeurant au 7, Rue Beautreillis, 75004, Paris (France)

Monsieur Raphaël ABOU, administrateur de sociétés, né le 9 mars 1973 à Paris (France), demeurant au 17, Place Brugmann, 1050, Ixelles (Belgique).

Monsieur Guillaume de MALLIARD, administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1963 à Neuilly sur Seine (France), demeurant professionnellement au 18-20, boulevard de Courcelles F-75017 Paris (F).

#### *Huitième résolution*

L'associée unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

#### *Neuvième résolution*

En conséquence, l'associée unique décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «LINK POINT S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Directoire des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Directoire estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous Titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous Titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 4.** La société aura une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) divisé en TROIS MILLE CENT (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### **Titre III. Directoire, Conseil de surveillance**

#### **Art. 6. Gestion.**

6.1. La Société est gérée par un Directoire, composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Directoire»). Si la Société ne comporte qu'un (1) seul Actionnaire ou si le capital est inférieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), le Directoire peut être composé d'un (1) seul membre.

6.2. Les membres du Directoire seront nommés et révoqués par le Conseil de Surveillance qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance.

6.3. En cas de vacance d'un poste au Directoire, les membres restants ne pourront pas élire un membre pour combler cette vacance.

6.4. Le Conseil de Surveillance ne participera, ni ne s'immiscera dans la gestion de la Société.

**Art. 7. Pouvoirs du Directoire.** Le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance, relèvent de la compétence du Directoire.

**Art. 8. Responsabilité des membres du Directoire.** Les membres du Directoire n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

**Art. 9. Délégation de pouvoirs, Représentation de la société.**

9.1. Le Directoire peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

9.2. Le Directoire peut également conférer d'autres pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

9.3. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Directoire lorsque le Directoire est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle du seul membre du Directoire lorsque le Directoire est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

9.4. Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans les limites de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Directoire, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le Directoire peut également adopter des règles de gouvernance d'entreprises régissant le Directoire, qui définiront en détail les règles de gouvernance et les règles internes de procédure du Directoire, et des organes et comités qui seront établis de temps à autre par le Directoire. Le Directoire de même que tous les organes et comités établis par lui seront régis par les règles en vigueur à ce moment là.

**Art. 10. Conflit d'intérêts, Indemnisation.**

10.1. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Directoire, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

10.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Directoire aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Directoire et il ne pourra ni prendre part aux délibérations, ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

10.3. La Société indemniserà les membres du Directoire, les membres du Conseil de Surveillance, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de membre du Conseil de Surveillance, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

**Art. 11. Réunions du Directoire.**

11.1. Si le Directoire est composé de trois (3) membres au moins, le Directoire choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Directoire et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Directoire (le «Secrétaire»).

11.2. Le Directoire se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Directoire devra également être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

11.3. Le Président présidera toutes les réunions du Directoire, mais en son absence le Directoire désignera un autre membre du Directoire comme président pro tempore par un vote à la majorité présente ou représentée à la réunion.

11.4. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable écrit de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Directoire devra être transmise une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Directoire, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Directoire.

11.5. Toute réunion du Directoire se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Directoire choisira de temps à autres. Tout membre du Directoire pourra se faire représenter aux réunions du Directoire en désignant par écrit un autre membre du Directoire comme son mandataire.

11.6. Le quorum pour toute réunion du Directoire est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Directoire en fonction.

11.7. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix des membres du Directoire présents ou représentés lors de la réunion.

11.8. Dans le cas d'une égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante (la «Voix Prépondérante»). La Voix Prépondérante sera personnelle au Président et ne pourra être transférée à un autre membre du Directoire agissant comme président pro tempore d'une réunion du Directoire en l'absence du Président.

11.9. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Directoire qui participent à la réunion du Directoire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. De telles méthodes de télécommunication devront satisfaire toutes les caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée et les délibérations sont retransmises de façon continue.

11.10. En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Directoire, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Directoire, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Directoire.

**Art. 12. Confidentialité.** Les membres du Directoire ainsi que toute autre personne(s) participant aux réunions du Directoire, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire ou dans l'intérêt public.

### **Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Directoire.**

13.1. Si le Directoire est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Directoire seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

13.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Directoire.

**Art. 14. Conseil de Surveillance.** Le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire est exercé par un Conseil de Surveillance composé de trois (3) à six (6) membres, actionnaires ou non.

Par contre, si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil de Surveillance peut être réduit à un membre jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil de Surveillance. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, pour une durée de six (6) ans maximum. Ils sont toujours rééligibles.

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance ainsi que la durée de leur mandat seront fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance sont révocables à la seule discrétion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité.

### **Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance.**

15.1. Le Conseil de Surveillance tiendra ses réunions aussi souvent que nécessaire.

15.2. Le Président du Conseil de Surveillance sera tenu de convoquer une réunion du Conseil de Surveillance sur demande écrite de tout membre du Conseil de surveillance ou de deux membres du Directoire. Les avis de convocation à cette réunion devront être envoyés dans un délai d'une semaine à compter de la réception de cette demande et la réunion se tiendra dans un délai qui ne pourra excéder 7 (sept) jours à compter de la date des convocations.

**Art. 16. Résolutions du Conseil de Surveillance.**

16.1. Pour que les résolutions du Conseil de Surveillance soient valables, tous les membres du Conseil de Surveillance doivent être convoqués par écrit (cette convocation devant leur être délivrée au moins sept (7) jours avant la date indiquée pour cette réunion) et une majorité des membres doit être présente à cette réunion, y compris le Président du Conseil de Surveillance. Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être valablement tenues sans avoir été formellement convoquées dans le cas où tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents à cette réunion et aucun d'eux ne conteste la tenue de cette réunion ou tout sujet figurant à l'ordre du jour.

16.2. Le quorum du Conseil de Surveillance consistera en la présence ou la représentation d'une majorité des membres du Conseil de Surveillance tenant réunion et devant inclure le Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance adoptera ses résolutions à la majorité absolue des votes des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante (la «Voix Prépondérante»). La Voix Prépondérante est personnelle au Président et ne sera pas transférée à un autre membre du Conseil de Surveillance agissant comme président pro tempore d'une réunion du Conseil de Surveillance en cas d'absence du Président.

16.3. Le Conseil de Surveillance peut adopter un règlement intérieur qui définit son organisation et la manière dont il exécute ses obligations.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil de Surveillance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. De telles méthodes de télécommunication devront satisfaire toutes les caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion seront retransmises de façon continue.

16.4. Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

16.5. En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou dans plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 17. Délégations par le Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance peut déléguer à ses membres ou à des comités spéciaux qu'il aura désignés l'exécution d'actions de surveillance spécifiques.

**Art. 18. Pouvoirs du Conseil de Surveillance.**

18.1. Le Conseil de Surveillance exercera un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire sans interférer dans cette gestion.

18.2. A part les matières spécifiées par la Loi ou dans les autres dispositions des présents Statuts ou des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires, les pouvoirs et les obligations du Conseil de Surveillance incluront:

(a) L'évaluation des états financiers annuels et le rapport du commissaire aux comptes, ou, le cas échéant, le rapport du réviseur d'entreprises sur les activités de la Société,

(b) L'émission d'une recommandation, le cas échéant, concernant l'identité du réviseur d'entreprises devant être élu par l'Assemblée Générale des Actionnaires,

(c) L'évaluation de la recommandation du Directoire concernant la distribution des bénéfices ou la couverture des pertes,

(d) La présentation à l'Assemblée Générale des Actionnaires avec un rapport écrit sur le résultat des évaluations dont il est fait référence dans le sous-paragraphe c), et

(e) L'approbation de la passation ou de la rupture d'un accord significatif (y compris les changements et modifications) entre la Société et (i) ses Actionnaires (détenant plus de 20 pour cent des actions) et les entités pour lesquelles ces Actionnaires sont des sociétés mères directes ou indirectes ou des filiales directes ou indirectes, et (ii) les membres des organes de gestion des Actionnaires de la Société (détenant plus de 20 pour cent des actions) et les membres des organes de gestion des sociétés mères directes ou indirectes de ces Actionnaires, et (iii) les membres de la famille proche des personnes mentionnées au point (ii) ci-dessus, ainsi que (iv) les entités avec lesquelles les membres des organes de gestion des entités mentionnées au point (ii) ci-dessus et les membres de la famille proche mentionnés au point (iii) ci-dessus sont associé/entrepreneur ou actionnaire.

18.3. Les Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance peuvent recevoir des jetons de présence en cette qualité.

18.4. Le type de rémunération et le montant des jetons de présence alloués aux membres du Directoire seront déterminés par le Conseil de Surveillance.

18.5. Le type de rémunération et le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance seront déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 19. Président du Conseil de Surveillance.** Le Président du Conseil de Surveillance convoquera les réunions du Conseil de Surveillance et les présidera. Le Président du Conseil de Surveillance dont le mandat arrive à son terme convoquera et présentera la première réunion du Conseil de Surveillance nouvellement désigné et la présidera jusqu'à la nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance.

**Art. 20.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 22.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 23.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M.-L. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53464. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159098/333.

(120209403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

---

### **Serco Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.506.

#### — EXTRAIT

Par résolution écrite de l'actionnaire unique en date du 11 décembre 2012, l'actionnaire unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Monsieur Christophe Gaul, né le 03 Avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet au 19 novembre 2012 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2012163571/17.

(120215984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Serenity Hospitality Group, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163572/10.

(120215547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**SES, Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.267.

EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'administration du 6 décembre 2012, le Conseil d'administration prend note de la démission de Mr. Gaston Reinesch, Administrateur de SES S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 10 décembre 2012.

*Pour la Société*

Pierre Margue

*Un mandataire / Vice President, Legal Services Corporate and Finance*

Référence de publication: 2012163573/15.

(120215295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**SES Asia, Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012163580/10.

(120215737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.719.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.589,

hereby represented by Maître Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 November 2012,

and

PHOENIX HOLDCO 2 GmbH & Co. KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Niedenau 61-63, D-60325 Frankfurt am Main, and registered with the commercial register of the district court of Frankfurt am Main (Germany) under number HRA 45772,

hereby represented by Maître Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 November 2012,

the appearing parties being hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Phoenix D1 -Hohenstaufenstrasse, a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1176 of 9 November 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.719 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, have recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To amend article two (2) of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

2. Miscellaneous

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolution:

#### *Sole resolution*

The Shareholders resolved to amend article two (2) of the articles of association of the Company which will from now on read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the

proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.589,

représentée aux fins des présentes par Maître Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 26 novembre 2012,

et

PHOENIX HOLDCO 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, ayant son siège social au Niedenau 61-63, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRA 45772,

représentée aux fins des présentes par Maître Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 novembre 2012,

les comparants étant ci-après collectivement dénommés les «Associés».

Les procurations susmentionnées, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de Phoenix D1 - Hohens-taufenstrasse, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1176 du 9 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.719 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article deux (2) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières,

en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

## 2. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

### *Résolution unique*

Les Associés décident de modifier l'article deux (2) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. JONAS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14410. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159061/178.

(120210123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**SESZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.097.

En date du 25 novembre 2012, l'Assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Mme. Cristina GIORDANO, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
2. M. Mattia DANESE, né le 20 octobre 1975 à Bari (Italie), avec adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour un durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012163593/13.

(120215447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**SESZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.097.

En date du 13 décembre 2012, l'Assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Mattia DANESE, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
2. Mme. Cristina GIORDANO, né le 23 février 1971 à Roma (Italie), avec adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour un durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012163594/13.

(120216000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**SI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.009.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 novembre 2010*

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SI S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012163595/16.

(120215719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Société Domaine de Bois Le Roi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6496 Echternach, 48, Montée Troosknepchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.424.

Les comptes annuels consolidés au 14.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163601/11.

(120215636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---